

FAUX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du département, 4 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de
l'Office Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,
et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef
du journal.

Lyon, le 2 novembre 1847.

Il n'y a plus d'espoir de conserver la paix en Suisse, à moins que le Sonderbund ne l'achète prudemment en se soumettant aux décisions de la majorité. L'Autriche et la France ont laissé planer des menaces d'intervention; la première a garni ses frontières de troupes, la seconde a témoigné ses sympathies pour une minorité factieuse par des envois d'armes et de munitions; le clergé catholique, qui ne doit intervenir que par des prières, par des conseils de modération, a soufflé la résistance, c'est-à-dire la guerre civile; devant ces manifestations, ces symptômes, ces menaces, on eût pardonné à la majorité et à la diète une hésitation fâcheuse, une retraite douloureuse, mais qui eût été imposée par les circonstances; la diète a compris toute la grandeur de sa mission; c'en était fait de la liberté à l'intérieur, c'en était fait de l'indépendance vis-à-vis des puissances étrangères, la Suisse n'existait plus comme nation si la menace pouvait la faire reculer.

La diète n'a pas hésité, elle a marché résolument, forte de son droit, non moins forte de l'appui sincère, vigoureux, spontané, des cantons libéraux; aujourd'hui tout fait prévoir son triomphe; ses troupes, animées du sentiment de la justice de la cause qu'elles défendent, sont plus nombreuses que celles du Sonderbund, et la victoire leur est assurée, à moins que l'Autriche, trahissant le principe de non-intervention qu'elle vient de proclamer, méconnaissant tout droit national, ne viole le territoire helvétique en y jetant une armée.

Bien que l'Autriche ne doive inspirer aucune confiance, que sa politique de tyrannie, de compression, la porte à s'armer contre toute tentative libérale, elle aura compris que, dans l'état d'agitation où se trouve l'Italie, son intérêt bien entendu lui ordonnait de s'abstenir d'une guerre qui pouvait devenir le signal d'une insurrection générale en Lombardie. C'est là tout ce que la diète, tout ce que les cantons libéraux pouvaient désirer; si par leur attitude énergique ils ont fait reculer l'Autriche, nul doute qu'ils n'aient bientôt raison des rétrogrades.

La France avait son rôle tout tracé dans la division qui se manifestait en Suisse, en perspective de la guerre civile près d'éclater, et ce rôle était le plus beau. Sentinelle avancée de la civilisation, de la liberté, il lui appartenait de soutenir hautement, nettement, la majorité libérale qui se prononçait. Appuyée sur elle, la Suisse, dégagée de toute crainte extérieure, procédait avec fermeté aux réformes intérieures qu'elle croit seules capables de lui donner la paix, le repos, de protéger les libertés publiques. L'Autriche n'osait plus menacer l'indépendance d'un peuple que plus qu'aucune autre puissance nous avons intérêt à voir libre et puissant dans sa neutralité, puisqu'il couvre une partie de nos frontières et les garde contre une invasion de l'Allemagne.

Mais que pouvait-on attendre d'un pouvoir dirigé par M. Guizot? Celui qui combattait en France tout développement des institutions, toute aspiration à la liberté, toute tendance au progrès, allait-il les favoriser chez les Suisses? Après avoir laissé le pays se couvrir de couvents, contrairement aux lois, grandir des corps religieux dont elles ne permettent pas même l'existence, enfin, après s'être inféodé aux jésuites et les avoir maintenus chez nous par une violation flagrante des lois, M. Guizot seconderait-il le mouvement qui avait pour but de les exclure de la confédération helvétique? Se donnerait-il à lui-même un démenti? Il ne fallait pas l'espérer. Comme homme d'état, comme ministre des relations extérieures, dont les intérêts de la France doivent être le seul mobile, M. Guizot joue un rôle déplorable. Comme représentant d'un parti rétrograde, comme soutien des jésuites auxquels leurs adhérents doivent tout sacrifier, jusqu'à la grandeur de leur patrie, M. Guizot est conséquent.

Aujourd'hui que l'Autriche déclare vouloir s'abstenir de toute immixtion dans les affaires intérieures de la Suisse et n'établir sur ses frontières que des troupes d'observation, cordon sanitaire contre les idées, il est probable que le gouvernement français reculera à son tour. Dès ce moment, et en admettant le triomphe de la liberté sur le jésuitisme, qui n'est pas douteux, la confédération suisse entre dans une ère nouvelle; elle voit comment on fait respecter au dehors la volonté d'un peuple, comment l'empêche au dedans une majorité bien unie; elle sort de l'impuissance dans laquelle depuis si long-temps elle se consumait sans succès. Sa marche est désormais tracée vers les modifications qu'il importe d'apporter à sa constitution, et l'avenir est plein d'espérances.

Affaires d'Italie.

Le 16 octobre, vers sept heures du soir, dans le duché de Modène, à Carrare, environ 80 jeunes gens se trouvaient réunis sous les galeries. Quelques-uns d'entre eux entonnèrent l'Hymne à Pie IX; le reste fit chorus, et les chants furent suivis par des cris de *Vive Pie IX! à l'Italie! à l'indépendance!* Des soldats armés, des dragons accoururent, et sommèrent les habitants de rentrer chez eux, avec menaces de faire feu. La foule cria *Vive Pie IX!* et battit des mains à ses propres cris. Les soldats tirèrent des coups de fusil qui n'atteignirent heureusement personne. Un citoyen, ayant aperçu un dragon qui se jetait au milieu de la foule et traînait par les cheveux un jeune homme de dix-huit ans, courut sur lui, et le frappa mortellement, dans le dos, d'un coup de poignard.

Le colonel Ferrari étant accouru, on lui tira un coup de pistolet qui le manqua. Plusieurs jeunes gens ont été enfermés au fort de Massa, et seront conduits à Modène. Encore des victimes, comme dans la Sicile, où l'in-

surrection est comprimée, et où les supplices vont achever ce que les soldats de Ferdinand ont si bien commencé!

On lit dans le *Nouvelliste* de Marseille :

La lettre suivante que nous adresse notre correspondant de Turin, loin de confirmer les nouvelles favorables données par la presse parisienne et quelques feuilles de province, nous fait au contraire un assez triste tableau des tendances du gouvernement, qui est entièrement à la disposition du parti austro-jésuite. La nouvelle de la rentrée au pouvoir de M. Villamarina, en qualité de gouverneur de Turin, est tout-à-fait contournée; nous avons donc eu raison de ne point l'accueillir, malgré la satisfaction que devait nous causer le retour aux affaires de ce ministre libéral.

« Turin, 23 octobre.

» Depuis la retraite forcée de M. Solar della Margherita, les esprits sont plus calmes; cependant la bonne harmonie entre la population et le gouvernement est loin d'être entièrement rétablie. On ne se dissimule pas que les nouveaux ministres sont des hommes d'une nullité reconnue, et dont la volonté s'efface complètement devant les exigences royales; chacun sait, à n'en pas douter, que les affaires de l'état sont réglées sous l'influence du comte Lazzari et du baron de la Tour, qui passent généralement pour les meneurs du parti austro-jésuite.

» Quoi qu'il en soit, pour donner quelque satisfaction à l'opinion publique, on peut être pour gagner du temps, le nouveau ministère a fait réparer le bruit qu'une union douanière était sur le point d'être conclue entre les Etats-Romains, la Toscane et les Etats-Sardes; que les conseils municipaux allaient recevoir d'importantes améliorations; enfin, que le gouvernement songeait à entrer franchement dans la voie des concessions. Ainsi, on instituerait une cour de cassation; la publicité serait introduite dans les débats judiciaires; plusieurs tribunaux exceptionnels seraient abolis, et la presse elle-même, si comprimée ou plutôt nulle jusqu'à ce jour, obtiendrait quelques concessions.

» Notre population connaît trop bien les hommes à qui elle a affaire pour s'endormir sur ces belles promesses. A Turin et dans toutes les provinces, de nombreuses pétitions réclament hautement des améliorations politiques et protestent surtout contre une récente ordonnance qui défend rigoureusement toute réunion, même pour des motifs insignifiants et étrangers à la politique.

» L'attitude de Gènes est admirable d'énergie et de bonne intelligence. Les anciens dissidents qui ont jusqu'à ce jour divisé les Piémontais et le peuple du littoral sont complètement oubliés; tous se confondent dans un même élan, et déclarent ouvertement que le temps n'est plus où l'on bernait les peuples avec de belles paroles; ce sont des faits qu'ils exigent aujourd'hui.

» Hier au soir, plus de 2,000 personnes parcouraient les rues de Turin en chantant l'hymne à Pie IX, qui n'était interrompu que par les cris de *vive l'Italie! vive Pie IX! à bas les jésuites!* Dans le but de prévenir de nouvelles manifestations, un imposant déploiement de forces a eu lieu ce soir; de nombreuses patrouilles à pied et à cheval parcoururent la ville et lui donnèrent l'aspect d'une place occupée par l'ennemi. Pour vous donner une idée des méfiances de la police, je vous dirai qu'un malheureux joueur d'orgue de Barbarie a été jeté en prison pour avoir fait entendre l'hymne à Pie IX.

Affaires de Suisse.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

BALE, le 31 octobre. — La guerre est déclarée, et ma prochaine lettre vous annoncera sans doute quelque affaire. Partout règne le meilleur esprit, et la diète a su gagner encore beaucoup de partisans par la modération et l'esprit de légalité dont tous ses actes sont empreints.

Voici l'état général du contingent dont est composée l'armée fédérale. Elle se monte à environ 70,000 hommes. Le second contingent (la réserve) est de la même force. Nous avons donc 140,000 hommes de troupes régulières en temps de guerre. Je vous envoie en même temps le tableau du contingent des cantons du Sonderbund, ainsi que des neutres (Neuchâtel et Bâle-Ville).

ARMÉE FÉDÉRALE.

GÉNIE.	ARTILLERIE.	CAVALIE	CARABINERS	INFÉRIE
Compagnies de sapeurs.	Batteries de campagne.	Batteries de position.	Compagnies.	Compagnies, Bataillons.
Zurich.	2	5	4	8*
Berne.	2	7	4	14
Glaris.	»	»	»	2
Soleure.	»	»	»	2
Bâle-Campagne.	»	»	»	1
Schaffhouse.	»	»	»	1
Appenzell.	»	»	»	2
Saint-Gall.	2	»	2	5
Grisons.	»	»	»	3
Argovie.	2	4	2	6
Thurgovie.	»	»	1	5
Tessin.	»	»	»	4
Vaud.	1	4	4	6
Genève.	»	1	»	2
12 2/2	7	24	21	58

CANTONS NEUTRES.

Bâle-Ville.	»	1	»	1
Neuchâtel.	»	1	»	2
»	»	2	»	3
SONDERBUND.				
Uri.	»	»	»	1
Schwytz.	»	»	»	2
Unterwald.	»	»	»	1
Lucerne.	2	»	1	4
Zug.	»	»	»	1
Fribourg.	1	1	1 1/2	3
Valais.	»	»	»	5
»	3	1	2 1/2	14

FRIBOURG. — Après avoir invoqué la religion dans la proclamation au peuple fribourgeois, le gouvernement fait jouer le communisme dans celle au district de Morat. Il n'est pas absolument neuf de voir le libéralisme et le radicalisme rattachés par certaines gens au communisme.

Voici quelques passages de cette nouvelle proclamation :

« Chers concitoyens,

» Nous venons d'obtenir communication de l'adresse que vos conseils communaux ont fait parvenir à la diète fédérale, adresse par laquelle vous déclarez refuser votre concours et votre appui à votre gouvernement, à vos concitoyens des autres districts du canton dans la lutte qu'ils peuvent être appelés à soutenir pour la défense de leurs droits.

* Les bataillons sont de 800 hommes.

» Nous ne saurions vous dissimuler la surprise et la peine que nous en avons éprouvées.

» Vous vous êtes aussi, chers concitoyens, laissés abuser sur la portée, sur le but de cette alliance, objet de tant d'accusations injustes et haineuses.

» On vous l'a faussement représentée comme destinée à garantir des intérêts purement confessionnels, à prévenir uniquement l'expulsion d'un ordre religieux auquel nos confédérés du culte réformé prêtent gratuitement des vœux hostiles à la religion qu'ils professent.

» Il est vrai, chez concitoyens, que, de même qu'ils s'abstiennent de s'immiscer en rien de ce qui, chez les protestants, se rattache à l'exercice de leur culte et à l'enseignement, les catholiques réclament de leur part la même réserve. Ils contestent de la manière la plus formelle à une majorité d'états réformés le droit et le pouvoir d'expulser de leur territoire des hommes qu'ils entourent de leur respect et de leur confiance comme ministres de leur croyance, comme instituteurs de leur jeunesse.

» Mais ce n'est point dans cette discorde sur le mérite de cette corporation qu'il faut chercher la cause des discordes actuelles.

» Les événements qui se sont accomplis à des époques peu éloignées dans deux cantons voisins ont démontré à l'évidence que la question des jésuites n'est autre chose qu'un prétexte habilement exploité par les agitateurs.

» Le but qu'ils poursuivent avec une activité dévorante, c'est la prétendue régénération de la société, par la destruction des bases sur lesquelles elle repose depuis des siècles, la substitution de la religion naturelle à la religion chrétienne, l'abolition de la propriété, la répartition du travail, en un mot la réalisation des idées socialistes et communistes, qui n'ont que trop d'adeptes en Europe, et dont la Suisse paraît avoir été destinée à faire le premier essai.

» Mais pour parvenir à ces fins, il faut avant tout affaiblir le respect du peuple pour la religion et ses ministres, il faut détruire la souveraineté cantonale, il faut enfin acheminer la Suisse vers une centralisation, un régime unitaire dont les chefs du parti oppresseur seraient tout naturellement les premiers magistrats.

» Serait-ce à ce but que vous désirez concourir, chers concitoyens? serait-ce là le résultat que vous voudriez favoriser?

» Mais si, comme nous aimons à nous le persuader, telles n'ont jamais été et ne seront jamais vos intentions, pourquoi vous séparer de nous? Pourquoi protester contre une alliance fondée pour résister à l'envahissement des maximes anti-chrétiennes et anti-sociales, qui amèneraient infailliblement la perte de notre liberté, la ruine de notre antique confédération?

» Chers concitoyens, portez vos regards sur les populations qui vous entourent, et dites-nous si elles jouissent de plus de liberté, de plus d'avantages que vous n'en possédez! Pensez-vous qu'elles soient plus heureuses et surtout plus paisibles?

» Bien que professant un autre culte que le vôtre, ne favons-nous pas constamment respecté? avons-nous jamais apporté dans son exercice la plus légère entrave?

» Pourrions-nous nous accuser d'avoir jamais interdit vos réunions religieuses, de vous avoir arbitrairement privés de vos pasteurs après avoir vainement tenté de violenter leurs consciences?

» En ce qui concerne vos intérêts matériels, n'avons-nous pas toujours cherché à les favoriser autant que nous le permettaient les faibles ressources dont nous disposons? n'avons-nous pas, dans plus d'une occasion, fait valoir vos droits, soutenu vos réclamations?

» Fribourg, le 18 octobre 1847.

» L'avoyer président, CH. FORELL.

Paris, le 31 octobre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La correspondance suisse n'est pas encore sous nos yeux au moment où nous écrivons; nous voyons seulement dans une lettre de Berne que M. Bois-le-Comte a réuni ses amis les députés du Sonderbund pour leur conseiller de faire des concessions. Voilà bien la marche du gouvernement que nous subissons! Il fait injurier chaque jour les députés de la diète; il fait verser les flots de son mépris et de sa haine sur les libéraux suisses qui ont le malheur de déplaire à M. Guizot et à l'Autriche; il donne clandestinement des armes à la minorité révoltée, et ne s'en vante que quand on l'a découvert; il fait menacer les ennemis des jésuites par ses journaux stipendiés; puis, quand la dernière heure est venue, quand toutes ces lâches ruses ont avorté, quand ces menaces, semblables aux dragons peints que les Chinois déploient pour faire reculer l'ennemi, n'ont rencontré que le dédain de la diète forte de son droit, il se trouve un ambassadeur pour dire à ces jésuites et à ces aristocrates ligés que, puisque leur ennemi ne cède pas, ils doivent céder à leur ennemi, et que le gouvernement français ne peut rien de plus pour eux que le tapage qu'il a fait par la voix de ses journalistes vendus!

L'article du *Journal des Débats* d'aujourd'hui, fait presque tout entier à Berne, chez M. Bois-le-Comte, laisse entrevoir le découragement de ce chaleureux défenseur des jésuites. Il ne faut plus espérer la paix. Si les opérations ne sont pas commencées, c'est que l'armée radicale n'est pas prête à entrer en campagne, et le fut-elle, dit M. Bois-le-Comte, qu'elle ne le voudrait sans doute pas, car elle a tout intérêt à différer au moins de quelques jours. Le Sonderbund a un intérêt tout contraire. Ses ressources sont bornées, ses finances peu prospères. Il ne supporterait pas un blocus de quelques mois. La situation actuelle le ruine et l'énerve. La population est dans une exaltation qui double sa force, mais qui ne saurait durer indéfiniment. En attendant, les radicaux terminent leurs préparatifs; ils s'emparent des positions les plus importantes, comme le sont les districts catholiques d'Argovie et de Saint-Gall, qui eussent été pour la ligue de puissants auxiliaires, si on ne s'était mis en mesure de les comprimer avant d'engager le combat. Il faut ajouter cette circonstance : le vorort n'a pas beaucoup plus d'argent que le Sonderbund, et il en cherche. Il en a demandé à Paris, et un de ses agents en cherche en ce moment à Francfort, où il voudrait négocier un emprunt. Les clubs s'impatientent de ces temporisations...

Ainsi parle l'écho de M. Bois-le-Comte. Ce désespoir serait profond, s'il ne nous semblait un peu exagéré. Peut-être veut-on donner aux radicaux l'idée de ce blocus dont on parle, et qui donnerait le temps aux puissances de concerter un plan d'intervention commune. Mais, quant à présent, l'Autriche ne semble pas décidée à cette intervention, et voilà pourquoi le gouvernement français, n'ayant personne qui le précède, comme en Portugal, s'arrête et recule. On appelle cela, dans les articles et les discours officiels, une politique fière et indépendante!

Hier les *Débats*, mentionnant les mauvais traitements essuyés par les commissaires de la diète dans le Valais, répondaient en rappelant le meurtre de M. Joseph Leu d'Ebersoll, crime isolé dont l'auteur n'avait pas de complices, si tant est que la mort de M. Leu n'ait pas été le résultat d'un suicide. C'est ainsi que les *Débats* allaient jusqu'à excuser un attentat commis contre le droit des gens. Aujourd'hui ils demandent si les radicaux ne retiendront pas à Berne les députés du Sonderbund comme prisonniers de guerre, s'ils ne violeront pas en eux le plus sacré des caractères. Non, les radicaux ne feront pas ce qu'ils pourraient faire en représaille de ce que vous excusiez hier !

Les députés de la ligue ont renouvelé la proposition que Zug avait faite dans la diète, et qui a été repoussée à la presque unanimité de la majorité.

Le ministre de Russie a quitté la Suisse. L'ambassadeur d'Autriche a reçu l'ordre de son gouvernement de quitter pareillement Zurich, où il laissera le secrétaire de la légation. Le ministre de Prusse attend des ordres semblables. Pourquoi M. Bois-le-Comte quitte-t-il pas Berne, lui aussi ? Qu'a-t-on besoin de lui dans cette ville ? Il n'y a plus de sympathie possible entre lui et la diète, entre la diète et M. Guizot. Le gouvernement de Berne ferait donc bien de donner à M. Bois-le-Comte ses passeports, avec toute la politesse dont on accompagne d'ordinaire de tels actes diplomatiques.

— Le *Moniteur* fait connaître aujourd'hui plusieurs nominations dans l'ordre de la Légion d'Honneur. Nous remarquons, parmi elles, la promotion de M. Lenoble, député ministériel, au grade d'officier ; deux autres députés ministériels, M. Mathon de Fozères, assez peu connu, et M. d'Herlincourt, bien moins connu encore, sont nommés chevaliers. C'est sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, c'est-à-dire du ministre qui est spécialement chargé des rapports du cabinet avec les membres de la majorité, que ces nominations ont eu lieu.

Banquet réformiste de Saint-Marcellin (Isère).

La matinée du 24 octobre offrait, dans les rues ordinairement si paisibles de Saint-Marcellin, un coup-d'œil inaccoutumé. L'animation habituelle du dimanche était de beaucoup dépassée ; tout présageait une de ces solennités aimées du peuple.

Le local destiné au banquet, situé à la distance d'un kilomètre de la ville, se composait d'une vaste salle de 290 couverts, maximum des convives qu'elle pouvait contenir.

Le comité du banquet avait été obligé, faute d'espace, de restreindre le nombre des souscripteurs.

Les électeurs de l'opposition des divers cantons composant le collège électoral de Saint-Marcellin étaient représentés par des députations plus ou moins nombreuses.

Plusieurs membres de la chambre des députés, de l'Isère et de la Drôme, avaient été conviés à cette solennité patriotique.

M. Martin, ancien député de l'Isère, avait accepté la présidence du banquet.

A midi, le cortège, composé de près de 500 personnes, est parti de la ville, précédé d'une musique militaire.

Parmi les notabilités dont il se composait, on remarquait MM. Marion et Royer, députés de l'Isère, et M. Dubouché, député de la Drôme ;

L'un des magistrats composant le tribunal de Saint-Marcellin ;

Les membres du barreau en grande majorité ;

Plusieurs notaires ;

Un membre du conseil-général ;

Un membre du conseil d'arrondissement ;

Six maires et cinq adjoints ;

Quinze conseillers municipaux de Saint-Marcellin ;

Cent vingt-cinq électeurs, dont vingt-trois éligibles ;

Plusieurs docteurs en médecine.

Un grand nombre de conseillers municipaux des diverses communes de l'arrondissement et d'officiers de la garde nationale.

On y remarquait encore deux électeurs qui avaient fait partie de la fédération de 1790.

La presse indépendante des deux départements de l'Isère et de la Drôme s'y trouvait représentée.

Enfin, plusieurs électeurs du canton de Saint-Etienne, des électeurs et des membres du conseil d'agriculture de Moirans, ainsi que des avocats distingués de Grenoble et de Romans, avaient aussi répondu à l'appel du comité.

La salle du festin était ornée des couleurs nationales unies aux drapeaux de Pologne, de Suisse et d'Italie. Des inscriptions analogues à la solennité décoraient les murs, encadrées dans des guirlandes de verdure, et formaient avec elles un coup-d'œil ravissant et imposant tout à la fois.

Au dessert ont commencé les toasts, dans l'ordre suivant :

1^o M. SAINT-ROCHE, membre du conseil-général : *A la réforme électorale et parlementaire !*

Que des précautions efficaces mettent, dans les élections, obstacle à la coalition des intérêts individuels, et assurent la prédominance de l'intérêt général.

Que la chambre des députés, placée à l'abri des tentations du pouvoir, des compagnies, de tout ce qui peut acheter et menacer, devienne enfin l'organe fidèle de la volonté nationale.

Que le mandat législatif cesse d'être un crédit ouvert sur la fortune publique, et le privilège de trafiquer des impôts, du sang, des alliances et de la dignité de la France.

Que le régime représentatif soit enfin autre chose que la substitution de la corruption à la violence directe, et une garantie donnée au pouvoir pour ses dilapidations et ses empiétements.

La réforme électorale et parlementaire est le cri de ralliement de tous ceux qui n'ont pas encore désespéré du désintéressement et de l'honneur.

Nous la voulons proportionnée, dans sa puissance et son étendue, au mal qu'elle doit arrêter.

Nous la réclamerons, nous la poursuivrons avec la persistance et la fermeté d'une nation qui, par son dévouement et ses sacrifices à la cause générale de l'humanité, a acquis entre toutes le droit de vivre, et qui ne veut pas mourir par le honteux suicide de la corruption.

2^o M. FRÉDÉRIC DUVERNOY, avocat : *A l'exécution des lois !*

Messieurs,

Les révolutions ont aujourd'hui pour origine la violation des lois. Partout ces crises de l'état social s'accomplissent à la voix du peuple, qui demande leur exécution. Elle est le plus important des droits appartenant essentiellement au citoyen, et fait la véritable force des gouvernements.

A la vérité, les lois de septembre, et d'autres encore, blessent nos intérêts les plus chers ; les lois d'élection ont besoin des réformes que nous sollicitons. Le cri de l'opinion publique, hautement manifestée sur tous les points de la France, amènera ce progrès auquel tendent tous nos efforts. Ce n'est point se contredire que de demander tout à la fois la réforme des lois défectueuses et la complète exécution des autres, parce que nous ne demandons pas que cette réforme ait lieu par la violence, mais qu'on se serve, pour l'accomplir, des règles prescrites par les lois du pays.

Je n'ai pas le dessein de passer en revue toutes celles de nos lois qui sont aujourd'hui ouvertement violées ou perfidement éludées ; la nomenclature en serait trop longue. Je demanderai seulement pourquoi l'on viole sans aucun prétexte, l'on élude sans aucun motif, la loi sur la garde nationale. Cette admirable institution a fait triompher les principes de nos deux révolutions. C'est par elle que la liberté naissante, après la chute des pouvoirs oppresseurs, a pu faire exécuter les lois nouvelles qui la constituaient. Avec elle, le despotisme ne saurait être de longue durée.

La charte de 1830 reconnaît dans son préambule que les Français ont des droits qui leur appartiennent essentiellement. Ces droits imprescriptibles, nous ne les tenons d'aucun monarque, et la charte les place sous la garantie de la garde nationale. C'est à son patriotisme et à son courage qu'elle confie le soin de les maintenir. Que deviendront la charte et les lois, si l'on paralyse cette grande institution ?

Dans les villes principales, la garde nationale est dissoute ; en vain la loi prescrit de la réorganiser dans l'année, la loi reste sans exécution. Dans presque toutes les autres communes, on ne fait pas reconnaître les chefs,

et cette force civique n'existant plus que sur le papier, se trouve par là fait anéanti. Avec le droit de dissoudre, la loi impose l'obligation de réorganiser : user de l'un et rejeter l'autre, ce n'est plus agir en vertu des lois ; c'est l'arbitraire, c'est le despotisme.

Personne en France, d'après la charte, ne peut suspendre les lois, ni dispenser de leur exécution : tous doivent se soumettre et obéir. L'exécution des lois est donc le grand principe, véritable souverain de la société moderne. Mais ce souverain, il s'agit de le faire régner ; la voix du peuple n'aura-t-elle pas cette puissance ?

Vainement, comme sanction à ce principe, la charte veut que, dans le plus court délai possible, la responsabilité des ministres et des agents du pouvoir soit réglée par une loi... 17 ans se sont écoulés depuis lors... Qu'attendent donc les pouvoirs de l'Etat pour se conformer à la charte ?

Il faut bien le reconnaître, tant que la responsabilité des ministres ne sera pas légalement déterminée, tant qu'on n'aura pas les moyens de poursuivre et de châtier ceux qui se refusent à l'exécution des lois, le pays, privé de cette indispensable garantie, verra s'évanouir successivement toutes les autres. Avec la promesse des places et des faveurs, le ministère se fait des partisans dans les localités, obtient la majorité dans les chambres ; et, sûr alors de garder le pouvoir, la constitution n'est plus pour lui qu'une lettre morte, l'exécution des lois qu'une théorie sans application, les droits des citoyens qu'un mensonge.

Messieurs, si l'on exécute les lois, la corruption pourrait-elle s'introduire partout ? Viendrait-elle audacieusement avilir nos institutions ? Son contact impur achèverait-il de détruire dans les esprits tout respect pour les vestiges de la monarchie, que l'honneur ou la gloire n'y soutiennent plus ?

Et voyez comme tout s'enchaîne : les pouvoirs législatifs n'exécutent pas la charte en ne faisant pas de loi sur la responsabilité des ministres ; les ministres n'exécutent pas la loi en refusant d'organiser les gardes nationales ; enfin, les agents du pouvoir n'exécutent pas non plus les lois en refusant de poursuivre les prévaricateurs dont l'impunité triomphante est un cruel outrage à nos mœurs publiques.

Maintenant, Messieurs, l'avenir de notre patrie compromis par l'obstination du pouvoir à combattre le progrès lent et régulier de nos institutions, par sa persistance à s'opposer à toute réforme électorale et parlementaire ; notre état social lui-même menacé par la surexcitation des intérêts matériels ; le découragement près de s'emparer d'une partie de la nation : tout nous fait un devoir, pour conjurer tant de calamités, de réclamer sans relâche l'EXÉCUTION DE LA CHARTE ET DES LOIS.

3^o M. AUGUSTE CLÉMENT, ancien procureur du roi à Saint-Marcellin : *A la souveraineté du peuple !*

Nous assistons, Messieurs, à un noble et magnifique spectacle, au réveil d'un grand peuple qui s'était endormi dans sa magnanimité et se surprend sur le bord d'un abîme où il a été poussé par ceux-là mêmes auxquels il s'était confié.

La France, par sa gloire, ses idées généreuses et sa place à la tête des nations civilisées, s'était acquise les sympathies de tous les peuples et devait en tirer de grands avantages ; mais, comme si elle avait commis un crime qu'elle dût expier, la faction qui la gouverne l'oblige à se traîner en suppliant aux pieds de la sainte-alliance ; que dis-je ? alors que tous les peuples se lèvent autour d'elle pour aspirer au règne de liberté auquel son exemple les avait conviés, son gouvernement la condamne à la tous trahir ; il la condamne à opprimer le Portugal en faveur d'une reine parjure ; à étouffer la liberté en Espagne dans un intérêt purement dynastique, à abandonner lâchement la Pologne aux tortures de ses bourreaux, à se liguier avec Metternich pour mieux river les fers de l'Italie, à fournir enfin des armes aux jésuites du Sonderbund pour égorger la liberté helvétique, à ce dernier boulevard qui nous reste contre les rois absolus du Nord.

Et, à l'intérieur, la situation n'est-elle pas aussi déplorable ?

Les impôts, en pleine paix, ont presque doublé, et ne peuvent pas encore couvrir toutes les prodigalités, tous les gaspillages. Chaque année le budget se solde par un déficit effrayant. Et où en serions-nous donc si une guerre venait à éclater ? Nos arsenaux sont vides, notre marine ruinée ; l'armée est désorganisée par le favoritisme ; les idées de patrie, d'honneur, de dévouement, sont tournées en ridicule ; la plus scandaleuse corruption, venue d'en haut, gangrène le pays, et n'est appelée qu'un simple *abus d'influence* ; les ventes de votes sont à l'ordre du jour, et le gouvernement n'a qu'une morale cyniquement exprimée par ce mot infâme : *Enrichissez-vous !* Aussi chaque jour révèle-t-on les turpitudes les plus éhontées d'agiotages, de vols, de dilapidations sans exemple... et la majorité du parlement, loin de sévir, s'est dite *satisfaite !*

A l'aspect de tant de maux, la France s'est émue et se lève enfin ; mais, toujours grande et magnanime, elle demande une réforme électorale et parlementaire, et de toutes parts surgissent des adhésions imposantes. Vous, Saint-Marcellinois, les premiers dans notre Dauphiné vous avez répondu au cri de la patrie en danger. Honneur à vous, chers concitoyens : vous avez bien mérité du pays.

Oui, sans doute, déployons avec ardeur le drapeau pacifique de la réforme ; évitons, s'il se peut, de nouvelles révolutions qui entraîneraient toujours de grands malheurs et ne profitent trop souvent qu'aux intrigants et aux fripons.

Unissons nos vœux déjà exprimés, mais gardons-nous de toute agitation stérile et sans portée ; soyons calmes, mais énergiques et persévérants. Sachons, dans ce moment suprême, nous tenir à la hauteur du danger que nous voulons conjurer, et, sans arrière-pensée comme sans ambition personnelle, sans esprit de parti comme sans faiblesse, montrons-nous uniquement animés du plus entier dévouement aux intérêts de la patrie.

Je ne viens point examiner ici les diverses parties de la réforme qui pourront être appuyées par vous, et qui seront, dans ce jour mémorable, l'objet de patriotiques démonstrations. A d'autres le soin de vous parler de l'incompatibilité des fonctionnaires, de l'agrandissement des circonscriptions électorales et de plusieurs autres questions à résoudre pour arriver à la réforme la plus large et la plus complète possible.

Permettez seulement que, consécutif avec le toast que je vous ai proposé en l'honneur de la souveraineté du peuple, je vienne vous exprimer mes vœux en faveur de la réforme qui découle naturellement de ce principe, et que vous avez déjà pressentie : je veux parler du vote universel.

Cette réforme, Messieurs, à raison de son importance, a été l'objet de nombreuses critiques mal fondées. Ennemis habiles, amis imprudents ou suspects, rien ne lui a manqué dans la lutte ; mais l'infailibilité de sa nature et la haute portée de son principe ont toujours assuré son triomphe. Qu'y a-t-il de plus juste que le vote universel ?

Dès l'instant que le principe de la souveraineté nationale est inscrit en tête de la charte, et qu'en même temps tous les Français sont reconnus égaux devant la loi, n'est-il pas évident que la loi électorale doit proclamer le vote universel ou être tenue pour la violation la plus flagrante et la plus inique de la constitution ?

Et de quel droit, nous Français, dans un pays de liberté, au 19^e siècle, après deux révolutions scellées du sang du peuple, pouvons-nous déclarer ilotes et parias 149 Français sur 150 ? De quel droit, après avoir dépouillé tant de citoyens de leurs droits politiques, pouvons-nous les soumettre à tous les impôts de sang et d'argent, et cela sans leur participation, et souvent avec une inégalité révoltante ?

Avons-nous donc oublié que le vote universel est le droit naturel et imprescriptible des nations, qu'il était l'ancien droit de la France, que l'assemblée nationale constituante lui dut son origine, ainsi que les autres assemblées de la révolution, et que jamais assemblées ne furent plus remarquables sous le rapport des lumières, de l'intelligence et du dévouement ?

Ces circonstances ne prouvent-elles pas en outre, sans réplique, que le peuple, surtout aujourd'hui qu'il est plus éclairé, a toute la capacité nécessaire pour faire de bons choix ?

Voyez, d'ailleurs, avec quelle facilité le vote universel s'exerce chez les peuples qui le possèdent, et, par exemple, aux Etats-Unis, où il a produit une si prodigieuse prospérité ; bien entendu que chez nous, comme dans ces pays, le vote universel devrait être direct pour être plus sincère et plus énergique.

Ajouterai-je, Messieurs, d'autres motifs à ceux que je viens de donner ? Nous voulons tous la vérité, la sincérité du gouvernement représentatif : pouvons-nous l'avoir sans le vote universel ?

Nous voulons tous la prédominance de l'intérêt général et la satisfaction des intérêts privés dans cette mesure : comment tous ces intérêts se feront-ils connaître et comment seront-ils défendus sans le vote universel ?

De nouvelles catégories, de nouvelles adjonctions d'électeurs, surtout si elles sont peu nombreuses relativement à la population totale de la France,

ne feront la réforme que dans l'intérêt de tel ou tel parti : le vote universel est le seul qui puisse faire la réforme dans l'intérêt de la France.

Une des premières conditions d'une bonne loi électorale, Messieurs, est d'être morale et prudente ; c'est-à-dire que la loi ne doit pas tendre des pièges aux citoyens en les plaçant entre leur intérêt et leur conscience, et en leur laissant le moyen de pouvoir impunément employer à leur profit les droits qui leur sont confiés dans l'intérêt général. La loi est donc mauvaise si le corps électoral est peu nombreux, car il pourra faire la loi pour lui, au détriment du reste des citoyens, et s'élever en une espèce de noblesse avec privilèges. Or, c'est là le vice principal de la loi électorale actuelle, qui est immorale et corruptrice de sa nature, puisqu'elle donne à 250,000 électeurs seulement le droit de faire, par leurs députés, les lois pour trente-cinq millions d'hommes, et ce vice est d'autant plus grand que les 250,000 favorisés sont les plus riches de France et d'une intelligence plus exercée. Nous voulons le triomphe de l'intérêt général : il faut donc, pour que la loi soit bonne, que les électeurs soient si nombreux qu'ils ne puissent pas faire leur intérêt particulier sans faire l'intérêt général ; plus ils seront nombreux, plus leurs actes se rapprocheront de l'intérêt général : le vote universel est donc le moyen d'atteindre le but que nous désirons, élevé à sa plus haute puissance.

Nous voulons purger le pays des souillures de la corruption. Le meilleur moyen d'y parvenir n'est-il pas de purifier la législation électorale pour forcer l'action gouvernementale à agir que dans le sens de l'intérêt général ? Car, si elle peut conserver une tout autre direction, n'est-elle pas aussitôt portée ; pour la légitimer, à dénaturer toutes les notions de la morale, à propager des maximes impies, et dès lors les poisons de la corruption ne s'infiltreront-ils pas de toutes parts ? N'est-ce pas ainsi qu'en ce moment, où l'argent est tout, un ministre a osé dire à la tribune que la *richesse est la vertu* ? Vous le savez, au reste, depuis long temps : si la peste pouvait distribuer des places et des faveurs, elle ne manquerait ni de courtisans ni d'apologistes !

Je ne puis m'empêcher d'ajouter encore deux observations importantes. D'un côté, le vote universel me semble aussi urgent que nécessaire, car il est le seul frein possible contre le fatal système immuable que nous subissons. La nation entière peut seule, dès que nous voulons rester dans les voies légales, contrebalancer une puissance armée de tant et de si grandes prérogatives que l'est le pouvoir exécutif d'après la charte.

Et, d'un autre côté, quelle autre réforme pourrait, mieux que le vote universel, résoudre les questions sociales relatives aux classes laborieuses, questions si palpitantes d'intérêt et si importantes pour la sécurité et la prospérité de la société ?

En résumé, Messieurs, le vote universel est le plus sûr palladium de la liberté, le symbole le plus vrai de l'égalité, et le lien le plus sacré de la fraternité parmi nous.

Le vote universel enfin, c'est la voix du peuple, et la voix du peuple, c'est la voix de Dieu !

Unissez-vous donc à moi, Messieurs, pour garantir le présent et l'avenir des ravages de nouvelles révolutions.

A la souveraineté du peuple !

4^o M. PHILIPPE MATHIEU, rédacteur de la *Voix du Solitaire*, revue qui se publie à Romans. Nous espérons pouvoir donner plus tard sa chaleureuse improvisation, qui a constamment électrisé l'assemblée. (La suite à un prochain numéro.)

Afrique française.

On lit dans l'*Echo d'Oran* :

« ORAN, le 22 octobre 1847. — Il ne nous est parvenu aucune nouvelle positive du Maroc depuis la semaine dernière. Si l'on en croyait les bruits qui circulent, tantôt Abd-el-Kader serait maître du Rif entier, tantôt il serait au moment de fuir vers le sud, et ferait tous les préparatifs de ce mouvement. Ces bruits ne sont qu'une nouvelle preuve de l'équilibre de la lutte engagée entre l'émir et l'empereur du Maroc. Il paraît certain toutefois qu'Abd-er-Rhaman va enfin arriver à Fez, si déjà il n'y a fait son entrée. Si sa venue dans la capitale de l'Est n'indique pas une initiative prochaine de sa part, au moins témoigne-t-elle qu'il ne craint pas de venir se mettre en face d'Abd-el-Kader.

» Nous avons dit que la dernière razzia exécutée sur les Hamian-Garabas insoumis, qui avaient franchi notre frontière de l'Ouest, avait eu un plein succès sur deux points à la fois. Nous n'avons rien à ajouter en fait de détails intéressants. Deux de nos indigènes seulement ont été blessés et trois chevaux tués. Nous avons déjà fait ressortir en plusieurs circonstances tout le bon effet que produisent ces coups de main. Ils nous garantissent la fidélité de nos tribus, et concourent aussi à donner une direction utile à leur activité naturelle. On conçoit, en effet, qu'après une aussi longue période d'agitations et de guerre, leur humeur belliqueuse ne puisse se calmer en un jour. Ces petites expéditions, répétées à de longs intervalles, sont de nature à fournir, de la manière la plus avantageuse, un aliment à cette activité, jusqu'à ce que la paix profonde dans laquelle la génération nouvelle aura été élevée ait fait prévaloir chez elle des habitudes plus paisibles. Rien n'est négligé d'ailleurs pour engager les Arabes dans cette voie.

» Nous savons que nos tribus du makhzen, les Smélas en particulier, sont sur le point, à leur demande, de subir une véritable transformation pour passer de la vie nomade à la vie sédentaire. Des villages, dont l'emplacement a été fixé de concert avec eux, vont prochainement s'élever. L'exécution matérielle de l'entreprise sera confiée, sans nul doute, à des mains européennes. Ce sera la première fois que l'ouvrier chrétien se trouvera mêlé d'une manière importante à l'indigène.

» Nous entrerons plus tard dans la description de ces travaux, auxquels l'autorité supérieure paraît donner tous ses soins, et dont il sera si intéressant de suivre le progrès. Pareil essai tenté chez les Ouled-Selim a déjà réussi à fixer plusieurs familles principales de cette tribu. Le même mode d'installation est à l'étude chez les Tallait et chez les Garabas. Les intérêts indigènes marchent ainsi de front avec les intérêts européens dans l'œuvre de la colonisation.

» Sur ce champ commun apparaît une grave question d'utilité publique, destinée surtout à agir puissamment sur les indigènes. Personne n'ignore à quels travaux pénibles sont condamnées les femmes de la tribu pour la mouture du grain qui doit fournir chaque jour à l'alimentation de la famille. La construction de moulins dans l'intérieur de la province est donc une branche d'industrie philanthropique et civilisatrice. Aujourd'hui, ces usines n'existent guère qu'à la côte et dans deux villes de l'intérieur, Mascara et Tlemcen. Dans toute la zone intermédiaire entre ces points, il faut, si l'on veut s'arrêter à la méthode pénible et dispendieuse des Arabes, expédier les grains sur ces usines, qui sont, d'ailleurs, en nombre tout à fait insuffisant, et faire revenir ensuite les farines sur les lieux de consommation. On concevra facilement que, dans une telle situation, le kilogramme de farine appâtée pour la nourriture, soit sous forme de pain, soit sous toute autre forme, soit grevé d'une espèce d'impôt de 15, 20, 25 et même 30 centimes pour certaines localités. Quiconque voudra donc, aux centres de consommation, installer les usines qui y manquent, réalisera sur la mouture des bénéfices qui dépassent toutes proportions avec les bénéfices commerciaux ordinaires.

» Un calcul que nous avons sous les yeux les élève à 30 ou 40 pour cent, à la condition de faire choix de certains points. Pour ne citer qu'un de ces points, nous pouvons indiquer Dika, entre la plaine du Tlélat et le Figuier. Ce lieu élevé, où les brises sont toujours vives, touche, à l'est, aux communes de colonisation et aux Garabas ; au nord, à Sidi-Chami et au village du Figuier ; au sud et à l'ouest, aux deux riches tribus des Smélas et des Douairs. On nous assure que

l'administration est disposée à recevoir les demandes qui lui seraient soumises pour la construction du moulin à fonder sur ce point. Nous rappelons que ces sortes de demandes doivent être adressées par l'entremise de la commission consultative.

De nouveaux renseignements nous permettront de désigner d'autres localités non moins avantageuses.

Nous terminons en annonçant au commerce que Sidi-bel-Abbès vient d'être doté de fonds considérables pour sa construction immédiate, et qu'en même temps on va s'occuper de perfectionner la route entre Oran et cette nouvelle ville. Des troupes envoyées à cet effet de Mostaganem formeront un camp de travailleurs au Tiélat.

Nous n'avons pas besoin de dire, après ces détails, que la province continue à jouir de la plus grande tranquillité.»

ASSASSINAT DE LA MAURESQUE SOUNA A ALGER.

Les investigations auxquelles on vient de se livrer ont établi d'une manière à peu près complète l'identité du cadavre trouvé récemment rue de la Gazelle avec la mulâtresse Souma, qui avait disparu depuis la fin du mois de mars de cette année.

La justice informe avec la plus grande activité contre les auteurs et les complices présumés de cet horrible assassinat, qui préoccupe vivement la population indigène. Celle-ci s'est divisée d'opinion relativement aux causes probables du crime. Les uns prétendent que l'infortunée Souma a été immolée pour servir à des opérations magiques dont le but est de faire découvrir les trésors cachés dans le sein de la terre. Mais ceci exige des explications préalables.

Les savants du Maroc, qui passent ici pour des sorciers accomplis, croient qu'il existe une classe d'individus appelés *zourin*, parmi les enfants, les nègres ou les négresses, et qu'ils peuvent servir efficacement dans les conjurations dont on vient de parler. Ces individus se reconnaissent, disent-ils, à la couleur des yeux, au mouvement de la prunelle, mais surtout en ce que, leur main étant à demi fermée, la paume ne présente qu'un seul pli transversal non interrompu. Quand ils ont trouvé un sujet qui réunit toutes ces conditions, ils écrivent certaines formules qu'ils présentent au *zouri*. Dès que celui-ci les prend, la tête lui tourne, et il indique malgré lui, et sans en avoir conscience, si on doit l'égorger ou le brûler pour le succès de l'opération. Ces affreuses superstitions, qui paraissent incroyables à nos lecteurs, existent pourtant dans ce pays et y ont fait plus d'une victime. Sous le dernier dey on exécuta un maugrabin qui avait égorgé ainsi un jeune enfant dans une espèce de caveau où il habitait.

Mais si quelques indigènes croient fermement que la mulâtresse Souma a péri victime d'un sorcier marocain, le plus grand nombre assignent une toute autre cause à sa mort. Voici ce que l'on raconte à cet égard :

Le 2 mars 1847, il y avait *Dorloba*, ou fête des nègres, dans l'impasse Darfour. La maison consacrée aux solennités de la nation appelée *Zouzou* présentait ce jour-là une grande affluence de mulâtresses, parmi lesquelles se trouvaient Souma, sa sœur et quelques unes de leurs amies, ainsi que deux autres sœurs, les Benat B..., qui sont aujourd'hui en état d'arrestation. Une de ces dernières, la nommée N..., et la sœur de la victime se prirent de querelle pour des motifs de jalousie. Il en résulta une lutte dans laquelle la sœur de Souma fut très maltraitée par N... Cette dernière se hâta de porter plainte quoiqu'elle n'eût pas reçu une égratignure.

La police, d'abord induite en erreur, avait mis la battue en prison ; mais lorsque la vérité lui fut connue, elle la relâcha et admonesta sévèrement les Benat B... Celles-ci, en sortant de chez le commissaire, manifestèrent publiquement des intentions de vengeance, surtout contre la sœur de Souma.

Trois semaines après cette scène, Souma sortit un matin de chez sa mère avec une vieille femme appelée Fatma, et depuis lors elle n'a pas reparu.

La mère et la sœur de Souma allèrent dénoncer cette disparition au commissaire de police de leur quartier, et elles accusèrent les Benat B... d'en être les auteurs, rappelant les menaces que celles-ci leur avaient adressées trois semaines auparavant. Il n'y avait pas alors d'interprète au commissariat, ce fut une domestique mulâtresse qui en remplit les fonctions. Sans doute cette circonstance ne permit pas au commissaire d'apprécier toute la gravité de l'affaire, toute l'importance de recherches immédiates, car il renvoya les plaignantes, et les choses en restèrent là.

Cependant à chaque instant il se présentait dans la famille de Souma des individus qui prétendaient avoir vu celle-ci, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, mais surtout à Constantine. La pauvre mère, trompée par ces faux rapports dont le but évident était de donner le change sur la destinée réelle de sa fille, fit le voyage de Constantine, où elle ne trouva pas celle qu'elle cherchait, comme on peut le penser.

Le jour où le sac qui contenait les restes de Souma fut découvert rue de la Gazelle, un nouvel émissaire se présenta avec un message analogue. Les meurtriers avaient pensé sans doute que la mère de la victime, en apprenant qu'on venait de trouver une femme assassinée, aurait l'idée d'aller voir si ce n'était pas sa fille ; et, afin de prévenir une vérification dangereuse pour eux, ils lui avaient fait annoncer de nouveau que Souma avait été vue auprès de Constantine. Il est à désirer qu'on parvienne à savoir quelles étaient les personnes qui se chargeaient de pareils messages.

Des motifs de convenance ne nous permettent pas de faire connaître encore tous les détails que nous avons recueillis sur cette affaire depuis que la justice informe.

Nous terminerons cet article en donnant quelques renseignements biographiques sur les individus qui se trouvent aujourd'hui en état de prévention.

La nommée Hadja Khéra et son mari étaient les habitants de la maison où l'on pense que le crime a été commis, d'après les indices qu'on a pu recueillir. Khéra a fait le pèlerinage de la Mecque, ainsi que l'indique son titre de *hadja*. Son mari avait tous les dehors d'un homme religieux, en ce sens qu'il n'omettait jamais de faire les cinq prières légales et observait avec soin les autres pratiques extérieures de l'islamisme. Malgré ces saintes apparences, les deux époux avaient fait de leur domicile un lieu de rendez-vous où les jeunes couples musulmans trouvaient un abri moyennant finance. Tous deux portent le surnom de *Sbihi*, parce qu'ils appartiennent à la célèbre tribu des Sbihi, qui est connue de temps immémorial par les brigandages qu'elle exerçait sur les voyageurs dans le défilé qu'elle occupe sur le Chélif.

La nommée Fatma Mourkikas, prévenue d'avoir attiré Souma dans la maison où celle-ci a trouvé la mort, est une ancienne fille soumise, qui n'avait quitté cette profession que pour en exercer une autre non moins immorale.

Les Benat B... sont filles d'une de ces *mséma* ou musicienne mauresques qu'on voit sur la place Royale à toutes les grandes fêtes publiques. Lorsqu'on les a arrêtées, elles étaient en partie fine dans la *douira* d'un notable indigène d'Alger, en compagnie de celui-ci et d'un autre musulman, cause, d'un, de la jalousie dont on a parlé plus haut. Il y avait aussi avec elles un assesseur indigène d'un tribunal français. Tout cela indique suffisamment que les Benat B... appartiennent à cette classe nombreuse de femmes indigènes qui n'observent pas rigoureusement les lois de la chasteté ; mais il y a loin d'une transgression de ce genre au crime affreux dont la voix publique les accuse. Comment expliquer d'ailleurs, dans l'hypothèse que nous venons de rappeler, qu'ayant à se venger de la sœur de Souma, ce ne soit pas cette sœur que N... ait fait assassiner, mais bien Souma, contre laquelle on ne dit pas qu'elle ait eu aucun motif de haine ou de jalousie ?

Le zèle intelligent de nos magistrats saura soulever le voile qui recouvre encore certaines parties de cette terrible affaire. (Akhbar.)

Chronique.

Le bateau toueur destiné à la remonte des bateaux sur la Saône s'est englouti ce matin après avoir franchi l'arche marinière du pont de Nemours, en face des pontons des *modères*.

Un monument d'une importance réelle vient d'être découvert dans la maison de M. Bauchet, située rue de l'Arquebuse, à Autun. C'est une inscription latine en beaux caractères romains, gravée sur une pierre de calcaire tendre, ayant à peu près 1 mètre de longueur sur 30 à 40 centimètres de hauteur.

Le monument est brisé en trois morceaux, mais il a été facile de reconstituer l'ensemble. Il a un frappant rapport avec une inscription trouvée à Bourbon-Lancy depuis bien des années.

Voici l'inscription de la pierre trouvée à Autun :

CAII IVLII MAGNI FILIO CAIO
EPOREDIGI RRQCIVVS DESVO FECIT

« A Caius Eporidix, fils de Caius Julius Magnus, Proculus a érigé ce monument à ses frais. » (Eduen.)

— On lit dans l'*Indépendant* de Montpellier :

« Nous apprenons, avec un plaisir que vont partager nos lecteurs, qu'un banquet réformiste se prépare à Clermont-l'Hérault, où il aura lieu le dimanche 21 novembre prochain. De nombreux souscripteurs ont déjà adhéré à cette fête patriotique, à laquelle nous pouvons affirmer qu'assisteront plusieurs convives de Montpellier, et à laquelle les localités voisines auront très certainement des représentants.

« Nous recevrons bientôt de nouveaux détails sur les apprêts de cette manifestation civique, que nous nous bornons à annoncer aujourd'hui.

« La lettre qui nous a apporté cette bonne nouvelle nous apprend qu'à Clermont la pétition pour la réforme compte aujourd'hui 350 signatures ; adjoints, conseillers municipaux, juges du tribunal de commerce, électeurs (moins une douzaine à peu près), tous ont signé. »

— On se rappelle ces vols incroyables commis à Marseille, il y a peu de temps, au préjudice d'un courtier royal dont la maison fut mise au pillage pendant qu'il se trouvait à la campagne avec sa famille, et d'une dame veuve qui fut dépouillée de ses bijoux et de son argenterie tandis qu'elle était à vêpres. L'auteur de ces deux méfaits, qui ont fait grand bruit dans cette ville, vient d'être arrêté. C'est l'agent Vassal, de la police de sûreté, qui a opéré cette importante capture. Sur des indications précises qui lui avaient été mystérieusement données, il s'est mis sur les traces du voleur et s'est assuré de lui, bien que rien n'annonçât dans la personne et les habitudes de l'individu dénoncé la profession qu'il a long-temps exercée avec autant d'audace que de succès. Il s'agissait en effet d'un bandit fashionable, parfaitement couvert, et doué de la physiognomie la plus honnête du monde. Mais la police, qui s'étudie à ne pas juger les hommes sur l'apparence, tient rarement compte des dehors de ceux qu'on lui désigne comme suspects ; aussi l'agent Vassal a-t-il saisi le personnage au collet, malgré ses bottes vernies, sa mise soignée et ses gants de fil d'Ecosse. Ce monsieur s'était logé dans une maison d'un étage dont il était le seul habitant, et qui est située à l'extrémité du cours de Villiers, au fond de l'impasse des Capucins ; ce quartier, moitié ville, moitié campagne, était éminemment favorable au genre de vie retirée et paisible que s'était composé notre voleur.

Sa jolie maison isolée, aux contrevents verts, lui semblait devoir être un dépôt insoupçonné des marchandises qu'il se procurait par l'exercice de sa dangereuse industrie. Un jardin d'où l'on découvrait une vue magnifique dépend de cette maison ; il s'y livrait à la culture et à l'hybridation des fleurs dans les moments qu'il pouvait dérober à ses occupations habituelles. Ce voleur passait pour un homme très rangé parmi ses voisins, et de fait on a trouvé chez lui une foule de bijoux et d'autres objets de prix classés avec un ordre admirable. L'intervention importune de l'agent Vassal, dans ses petites affaires, l'a empêché, assure-t-on, de conclure un mariage avantageux avec une demoiselle sur le retour qui jouit de dix mille livres de rentes annuelles.

Spectacles du 2 novembre 1847.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.

THÉÂTRE DES CÉLÉSTINS. — 1^o Les Frères Dondaine, vaudeville. — 2^o Le Docteur en herbe, vaudeville. — 3^o Le Mousquetaire gris, vaudeville. — 4^o Une chansonnette. — 5^o Le Moulin à Paroles, vaudeville.

Nouvelles diverses.

La salle du banquet de Lille ne pouvant contenir que 900 convives, la comité a dû clore les listes de souscriptions.

Voici les noms, connus jusqu'à présent, des députés et anciens députés qui assisteront à cette manifestation réformatrice : MM. Armand, ancien député de Saint-Omer ; Odilon Barrot, député de l'Aisne ; de Beaumont, député de la Somme ; Choque, ancien député de Douai ; Corne, ancien député de Cambrai ; Crémieux, député de l'Indre ; Creton, député de la Somme ; Delespaul, député de Lille ; Gauthier de Rumilly, député de la Somme ; Lestiboudois, député de Lille ; Lherbette, député de l'Aisne ; Marchant, ancien député d'Avesnes ; Piéron, député du Pas-de-Calais ; Roger, député de Dunkerque.

Toutes les classes de la société seront représentées au banquet de Lille ; à côté de l'immense majorité du conseil municipal et de la presque unanimité des officiers de la garde nationale de la ville, s'assoieront des magistrats, des officiers municipaux, des commandants de la garde nationale, des ouvriers, des contre-maîtres, des négociants, des marchands, etc., etc., enfin des représentants de la population tout entière.

— On lit dans la *Réforme* du 30 :

« *Minuit*. — Il nous reste à peine le temps d'enregistrer le très brillant et très légitime succès que vient d'obtenir la pièce jouée ce soir au Théâtre-Français, sous ce titre : *les Aristocraties*. Cette comédie, en cinq actes et en vers, a été d'un bout à l'autre couverte d'applaudissements. L'auteur, nommé aux acclamations de toute la salle, est notre ami et collaborateur, M. Etienne Arago. »

— Le *Moniteur* contient la liste, par ordre de mérite, des élèves nommés à l'Ecole Polytechnique par décision ministérielle du 28 octobre 1847.

Le nombre de ces élèves, qui devront être rendus à l'Ecole au jour fixé par leurs lettres de nomination, est de 126.

— Une circulaire de l'administration des contributions indirectes contient le passage suivant : « La recherche du gibier ne pourra être faite à domicile par les employés des contributions indirectes que chez les aubergistes, chez les marchands de comestibles et dans les lieux ouverts au public, et seulement lorsque les employés sont appelés à y exercer leurs fonctions pour une autre cause. »

— Pour la première fois, la banque de France vient de faire, dans ses paiements au public, l'émission de ses billets de banque de 200 fr.

Ces coupures, qui ont la forme et la grandeur des anciens billets de banque de 500 fr., sont tirées sur des papiers couleur orange ; dans le corps du papier se trouve répétée la formule 200 fr. écrite en chiffres ombrés. La gravure de cette formule est très habilement faite et paraît à l'abri de toutes les contrefaçons.

— C'est la Prusse qui maintenant nous devance dans les voies du progrès.

Une décision du conseil municipal de Berlin vient de créer des bureaux qui, sous le nom de *bureaux des renseignements*, seront chargés de fournir aux classes ouvrières toutes les informations qu'ils auront pu recueillir sur le travail existant et les moyens de trouver une occupation rémunératrice dans les diverses branches d'industrie.

Non seulement les bureaux de renseignements se substituent aux entreprises actuelles connues sous le nom d'*agences de placements*, mais se posent les intermédiaires entre l'entrepreneur d'industrie qui a de l'ouvrage à faire exécuter et l'ouvrier qui cherche de la besogne,

entre le chef de famille et le domestique qui cherche à louer ses services.

— La cour d'assises de la Seine avait à juger samedi un dentiste du passage Véro-Dodat, le sieur Laine, dit Aimé de Nevers, accusé d'un double viol accompli dans des circonstances extraordinaires. Il aurait, selon l'accusation, produit l'insensibilité sur deux de ses clientes, l'une jeune fille de dix-neuf ans, l'autre de vingt-huit ans, au moyen de l'inhalation de l'éther, et accompli pendant ce moment le double crime qui l'amène sur les bancs de la cour d'assises. Les débats de cette affaire ont dû, on le pense bien, avoir lieu à huis-clos, avant même la lecture de l'acte d'accusation et de l'arrêt de renvoi. Les débats se sont prolongés fort tard ; nous ferons connaître le verdict du jury dans cette affaire, qui préoccupe à juste titre l'opinion publique.

— L'armée, en Prusse, a un pied de paix et un pied de guerre. Le pied de paix est toujours maintenu au complet ; le pied de guerre se complète par l'appel de la réserve et de la landwehr. On remplace chaque année, pour le pied de paix, les vides résultant de morts ou d'autres causes. Le contingent nouveau est de 40,000 hommes. Cette année, le contingent, loin d'être plus fort qu'à l'ordinaire, a été plus faible. Il a été de 40,189 hommes, tandis qu'en 1846 il était de 40,360. Tels sont les chiffres que produit la *Gazette de Prusse* pour répondre à la *Gazette de Cologne*, qui paraissait dire qu'on faisait des préparatifs de guerre.

Nouvelles Etrangères.

ETATS-UNIS.

Le paquebot royal à vapeur *Hibernia* est arrivé jeudi dans la Mercey, avec les dates de New-York du 15, quatre-vingt-dix passagers et 300,000 f. d'espèces.

A son départ, on attendait avec anxiété, du théâtre de la guerre, des dépêches qui, expédiées de Mexico le 26 septembre, avaient dû attendre la Vera Cruz le 30, et prendre immédiatement la mer. Elles devaient faire connaître au juste la situation de l'armée américaine, dont le sort inspire de vives inquiétudes. Des rumeurs, confuses à la vérité, et à certains égards contradictoires, la représentent non seulement comme compromise, à Mexico même, par les attaques incessantes de la population soulevée, mais encore comme menacée d'être entièrement séparée de ses communications avec la côte, et par conséquent privée des renforts qu'elle attend.

D'après ces bruits, à peine les forces américaines avaient-elles pris possession de Mexico que leurs postes avancés furent assaillis sur tous les points par des bandes de ces *leperos* qui peuplent les environs de la capitale. Leurs attaques répétées seraient devenues si destructives et si gênantes que les Américains, obligés de se replier, auraient évacué Mexico, où, de son côté, Santa-Anna se serait porté à la tête de 10,000 hommes de troupes régulières, qu'il a ralliées à Guadalupe. Ces nouvelles, rapidement répandues dans le pays, auraient exalté le patriotisme de la population, qui, de toutes parts, courait aux armes, et se formait en corps détachés pour inquiéter la retraite de l'ennemi. Un de ces corps, montant à 3,000 hommes, aurait déjà pris poste à Victoria.

Ces rumeurs, à vrai dire, paraissent exagérées, sinon controuvées ; elles font remonter la date de ces événements vers le 18 septembre, et d'autres bruits affirment que, le 24, le général Scott occupait encore Mexico, où il organisait une administration provisoire.

Ce qui paraît plus avéré, c'est que le général Kearny a réussi à s'emparer de Pueblo, l'ancien quartier-général du général Scott, et à en chasser la garnison américaine, qui s'est ralliée sur les hauteurs dominant la place et là dirige un feu soutenu sur les occupants. Santa-Anna, que ces rumeurs placent partout, accourt, dit-on, à leur secours avec 2,000 chevaux. L'ubiquité, d'ailleurs, ne paraît pas être le seul privilège de ce héros mexicain ; on l'avait représenté comme grièvement blessé et même amputé d'un bras : on assure maintenant qu'il est plus intact que jamais, et qu'il s'est donné encore une fois le plaisir de résigner la présidence, pour se faire forcer de la reprendre aux acclamations du peuple.

Le congrès mexicain s'est retiré à Querataro, où il se propose de siéger sous la protection d'une armée de 14,000 hommes rassemblés sous les ordres de Herrera. Parédes, à son tour, essaye de se composer une armée, et la recrute avec succès dans la province de Jalisco.

Nous avons reproduit ces rumeurs, dont plusieurs se contredisent, et dont quelques unes sont invraisemblables, pour donner une idée de la facilité avec laquelle sont accueillis aux Etats-Unis les nouvelles les plus alarmantes. On disait que les victoires successives de l'armée américaine, au lieu de raffermir la confiance, l'ébranlaient et inspirent le pressentiment de quelques grands désastres. Soit qu'il partage ces craintes, soit qu'il ait résolu de poursuivre la conquête intégrale du territoire mexicain, le cabinet de Washington dirige en hâte des renforts sur le théâtre de la guerre. Plusieurs détachements, montant ensemble à 5,000 hommes environ, sont partis de la Vera-Cruz pour aller rejoindre le corps principal, et seront remplacés par d'autres troupes, au nombre également de 5,000 hommes, tirées de Tampico et autres dépôts. Ces forces ont pour mission de rouvrir et d'assurer les communications entre la côte et Mexico, tandis que le général Scott tiendra dans cette place à la tête de sa faible armée de 7 à 8,000 hommes. Il est probable que ce plan s'accomplira tel qu'il a été conçu, et que les Américains ne rencontreront d'autres obstacles, dans la poursuite de leur entreprise, que ceux qui résultent de ces colossales proportions.

Du côté du Mexique, en effet, rien n'indique que le gouvernement soit en état ou même se mette en mesure d'opposer la moindre résistance. Mais l'occupation d'un aussi vaste territoire que le Mexique ne prépare-t-elle pas aux Etats-Unis une œuvre plus lourde encore et plus chargée de complications que ne l'aura été sa conquête ?

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 16 octobre. — Dans la journée de jeudi dernier, le brick français *les Quatre-Sœurs*, mouillé près de la tour de Léandre, se trouvait dans une position assez périlleuse, lorsque, sur sa demande, le commandant du paquebot français *le Télémaque* envoya au secours de ce bâtiment une embarcation montée par douze hommes sous les ordres de son second lieutenant, M. Santi. Grâce à l'habile et prompt action de cet officier distingué, *les Quatre-Sœurs* purent appareiller facilement et ne tardèrent pas à venir mouiller à Top-Hané.

— Hier, dans la matinée, le feu s'est déclaré à Péra, dans le quartier de Yéni-Chéir, en face de la caserne d'artillerie du Grand-Champ-des-Morts. Grâce à la promptitude des secours qui sont arrivés sur le lieu de l'incendie, quatre maisons seulement sont devenues la proie des flammes. Voici comment on raconte les causes de ce sinistre.

Un peintre étranger ayant mis fin à ses jours en avalant du poison, sa femme de ménage alla en informer la chancellerie, et, au milieu du trouble dans lequel cet accident l'avait jetée, elle laissa une bougie allumée auprès du cadavre du peintre ; une fenêtre placée à proximité, et qu'elle avait négligé d'assujétir, s'étant ouverte, le vent poussa les rideaux sur la bougie, et le feu se communiqua à la maison. Les honneurs funèbres ont été rendus hier au défunt, dont le

corps avait été à demi consumé par les flammes.

— Les nouvelles que nous avons reçues de Trébisonde par le bateau à vapeur de la compagnie P. O. l'Erin, arrivé hier au soir à Constantinople, continuent à être satisfaisantes. Dans la banlieue, le choléra commençait à diminuer sensiblement, et tout faisait espérer sa prompte cessation.

A la date du 10 octobre, la maladie existait encore dans l'enceinte de Trébisonde, mais on n'y comptait plus que de trois à quatre attaques par jour sur une population de 40,000 âmes. Aussi les habitants qui, dans leur effroi, avaient précipitamment quitté la ville, commençaient-ils à y rentrer pour reprendre le cours de leurs travaux.

— D'après les instructions circulaires de la Sublime-Porte, le gouverneur de l'Egypte vient de signifier aux agents grecs dans sa province la suspension de toutes relations avec le gouvernement hellénique.

Vendredi dernier, on a également reçu la nouvelle que les hospodars de Valachie et de Moldavie ont rompu leurs relations avec les consuls de Grèce.

VARIÉTÉS.

L'ALMANACH POPULAIRE POUR 1848.

15^{me} ANNÉE (1).

Les almanachs sont vieux comme le monde. De tout temps et dans tous les pays, l'homme a senti le besoin de classer par avance les heures de son avenir, de compter pour ainsi dire les grains de sable qui s'échappent si vite de cet immense sablier qu'on appelle la vie, et dont le contenu est toujours mystère. Aussi, la première observation, la plus juste que l'on puisse faire en suivant le développement des publications de cette nature, c'est que, malgré le peu d'importance qu'on leur attribuait, elles portent toutes le caractère de l'époque qui les a vues paraître.

Pour ne nous occuper que des almanachs d'une date encore récente, il y a quelques années à peine, sous la monarchie pure, alors que la superstition ou les préjugés se partageaient l'opinion publique, le peuple avait pour toute pâture le fameux *Pierre l'Arrivay* et le non moins célèbre *Messager boiteux*, dont les prédictions saugrenues venaient effrayer les esprits incultes de nos pères, et dont les contes bleus leur fournissaient une récréation dangereuse par la foi qu'ils y ajoutaient. Quant à la bourgeoisie lettrée et à la classe nobiliaire, elles s'arrachaient un magnifique volume in-8° relié en maroquin, doré sur tranche, habillé, en un mot, suivant les convenances de sa noble et ancienne origine, et qui avait nom *l'Almanach royal*. Cet almanach, que l'*Encyclopédie* elle-même appelle « le plus utile de tous », contenait pour toute instruction importante, avec quelques prédictions ajoutées aux phases de la lune et le tableau des foires du royaume, le journal des fêtes du palais, les naissances et décès des princes et princesses de l'Europe, les cardinaux, les évêques et les archevêques, les ducs et pairs, les noms de chaque maréchal (général ou non) de France, et, pour

(1) Paris, chez Pagnerre, éditeur, rue de Seine, et chez les principaux libraires des départements.

en finir, d'autres renseignements inutiles et tirés tous du même sac.

La révolution de 89 n'apporta pas de grandes modifications à la rédaction des calendriers. Les réformes étaient trop radicales, trop entières, pour qu'on s'occupât du livre modeste dont on ne sentait pas alors toute la valeur. Relativement à la distribution du temps, elles portèrent d'ailleurs sur la substitution du système décimal au système grégorien, sur le changement des noms, des jours, etc., modifications dont quelques uns avaient leur utilité, dont quelques autres devaient justement être combattues par l'arme du ridicule et succomber sous elle.

A la République succéda l'Empire, qui ressuscita les vieilles formes et les vieux usages. *L'Almanach impérial*, sinon royal, renaquit de ses cendres. Il y eut, sur la couverture, des aigles et des abeilles d'or au lieu des fleurs de lis proscrites encore, voilà tout.

Bientôt même, celles-ci eurent leur restauration aussi inattendue que celle de leurs maîtres, et reprurent une place qu'on espérait bien devoir être éternelle; mais malheureusement pour elles, précisément à l'époque où elles chassèrent les insignes de l'usurpateur, surgit, à côté de l'ouvrage qu'elles illustraient, un rival dangereux, ou même encore un ennemi véritable; et de même que le gouvernement dont elles étaient le symbole portait avec lui un germe natif de dépérissement et de mort, *l'Almanach royal* de la Restauration, avec ses formes vieillies qui ne relevaient plus la gloire resplendissante des armes napoléoniennes, et que repoussaient le peuple, la bourgeoisie et une portion de la noblesse elle-même, donna naissance à une foule de recueils ou de pamphlets. Sous le même titre que leur aîné, — moins l'épithète, — et sous une forme plus littéraire, ce qui n'était pas difficile, ils permirent l'expression d'allusions politiques et de regrets patriotiques que la censure eût prohibés ailleurs. Cette troupe de combattants armés à la légère eut bien son influence dans la grande bataille que livrèrent en 1830 les gros bataillons de l'opposition.

Après les journées de juillet, on s'occupa fort peu des almanachs. L'ère de 89 pouvait renaître si on l'avait voulu; comme alors, il ne s'agissait plus de remuer les masses, mais de fonder des institutions qui satisfissent à leurs intérêts matériels et moraux. Une lutte s'engagea entre les citoyens qui croyaient que le 7 août n'était que la date première d'une rénovation essentielle et les hommes qui pensaient que cette histoire n'aurait qu'une page.... On connaît l'issue de cette lutte.

Le parti de la Révolution ne se tint pourtant pas pour battu; s'il ne pouvait plus espérer dominer la marche du pouvoir, il pouvait dominer le mouvement des idées et préparer leur avènement à un triomphe qui ne fait jamais défaut aux opinions équitables et sincères. Tous les ouvriers se mirent à l'œuvre. Ceux qui eurent l'idée d'approprier à leurs projets un livre qui, par sa destination première et la modicité de son prix, avait partout ses grandes entrées, ne furent pas les moins intelligents ni les moins habiles. Le succès de leur entreprise a prouvé qu'elle était sympathique au pays: les uns l'ont suivie par conviction; pour les autres, elle a fait la lumière et leur a montré de quel côté se trouvait la moralité, l'honneur, le patriotisme, le dévouement, tous les grands sentiments, en un mot, qui élèvent la nature de l'homme.

On se rappelle le mérite des premières livraisons de *l'Almanach populaire*, car on devine que c'est à lui que nous rapportons ce que nous venons de dire. Il se plaça dès l'abord au premier rang, et c'est de lui qu'on peut dire qu'il est le plus utile de tous. Tous est modeste dans ses dehors, il est vrai; ce n'est pas un livre luxueux, pareil à celui qu'éditaient, avec permission et privilège du roi, Laurent d'Houry ou ses héritiers; c'est une brochure fort simple, dont les frais sont faits avec désintéressement par des éditeurs démocrates. Mais au lieu d'y trouver, en le feuilletant, des noms sonores et rien de plus, *voces prætereaque nihil*, on y rencontre à chaque page des leçons graves sur la philosophie pratique, celle de tous les

jours, sur l'agriculture, sur la politique, l'histoire, la géographie; des nouvelles dont la forme repose l'esprit, dont le fond est instructif; des documents précieux que l'histoire enregistrera plus tard. Tous ces articles sont signés par des écrivains recommandables, quelquefois même très illustres, et qui depuis quinze ans trouvent toujours, au milieu de leurs préoccupations et de travaux plus importants, le temps de consacrer quelques lignes à cet ouvrage, le familier, l'ami des classes industrielles, auprès desquelles il joue pour ainsi dire le rôle d'un missionnaire convaincu, ardent et dévoué.

Pour l'année 1848, *l'Almanach populaire* sera digne de ses aînés. Nous ne ferons pas ressortir la valeur de chacun des morceaux qui s'y trouvent: nous engageons plutôt le public à les lire. Les événements saillants de l'année qui finit y sont rappelés sous une forme qui leur donne une portée nouvelle. Les conseils y abondent sur l'hygiène des peuples, sur l'agriculture, etc.; et, en fait de documents, nous recommandons ceux qu'il renferme sur les ministres qui se sont succédés depuis 1830. Nous en sommes arrivés déjà au chiffre de 58, dont 26 ont fourni une carrière de moins d'une année, et les différents ministères ont subi dix-sept révolutions sous les 58 excellences que S. M. Louis-Philippe a successivement données, reprises, rendues et reconquises.

Le tableau de ces transformations est curieux et vaut bien la peine d'être médité. On y trouvera plus d'un enseignement utile et l'explication de certains faits dont la succession paraissait impossible, s'ils avaient eu lieu sous des volontés aussi diverses, aussi nombreuses.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

D'après les déclarations des meilleurs médecins, le *Sirop de Digitale de Labélonie* est un excellent sédatif et un puissant diurétique dont on obtient les plus heureux effets dans les **maladies du cœur** (palpitations, etc.) et les **hydropisies**, et contre les rhumes, asthmes et catarrhes. — Dépôts chez MM. Vernet, place des Terreaux; Lardet, place de la Préfecture, et à la pharmacie des Célestins, à Lyon; Lacroix, à Mâcon; Ravet à Bourg; Viguier, à Vienne; Fessy, à Montbrison; Roubaud et Mercier, à Roanne; Faure aîné et Martinet, à Saint-Etienne.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 2 novembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	»	»	1166 25	1165	1167 50	1168 75
prime d. 10.	»	»	»	»	1175	»
Paris à Rouen.	»	»	898 25	901 25	901 25	902 50
prime d. 10.	»	»	»	»	907 50	907 50
Avignon à Marseille.	»	»	525	»	525 75	526 25
prime d. 10.	»	»	»	»	528 75	529
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	552 50	553 75	552 50	553 75
prime d. 10.	»	»	»	»	557 50	»
Paris à Lyon.	»	»	»	»	590	591 25
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Mines de la Loire.	585	»	575	585	565	575 75
prim d. 10.	»	»	»	»	590	615 75

COFFRES-FORTS, SERRURES DE SURETÉ.

FICHET, mécanicien à Lyon, place du Concert.

Si un malfaiteur est tenté d'en faire l'ouverture, il les ferme davantage; le propriétaire de la serrure, par sa clef, peut ouvrir comme primitivement.

Elles sont du prix de 25 f. prises à la main, ou 30 f. toutes posées, y compris la gâche, l'entrée, les vis et le temps de l'ouvrier (garanties pour dix ans); perfectionnées: 45 f. sans la pose, ou 50 f. posées.

AVIS IMPORTANT.

Le sieur Fichet prie qu'on ne confonde pas son travail des serrures et coffres-forts avec celui du même genre, en apparence, que l'on rencontre chez certains marchands de meubles, quincailliers et serruriers, particulièrement aux serrures que l'on nomme verroux de sûreté, vendues par eux, représentant à leurs clefs six et huit garnitures, quand, au résumé, il n'y en a que quatre dans l'intérieur, et il n'y a point de délateur, pièce principale de ce système. (C'est tromper le public.)

Je suis le premier qui ait fabriqué les serrures à garnitures mobiles (brevet de 1829).

Elle est généralement reconnue comme étant la meilleure, et certes je ne souffrirai pas qu'on la fausse dans le principe où je l'ai instituée.

En outre, je ne comprendrai jamais que ce soit l'homme de la profession qui doit s'opposer aux voleurs qui trompent le premier.

Cette infraction à mes principes est exacte; je la contesterai partout où je la rencontrerai, en avertissant le public, qui est à ce sujet la classe inoffensive.

A. FICHET. (2458)

Etude de M^e Beau, avoué, sise à Lyon, rue de la Baleine, 2.

AVIS. Suivant convention verbale en date du vingt-cinq octobre mil huit cent quarante-sept, M. Jean-Baptiste ROUSSET, marchand épicer, domicilié à Mâcon (Saône-et-Loire), a acquis de M. François PELLET, marchand épicer, domicilié à Lyon, rue des Remparts-d'Ainay, n° 19, le fonds d'épicerie qu'il exploite ce dernier, susdite rue des Remparts-d'Ainay, n° 19. L'entrée en possession est fixée au cinq novembre prochain.

Si quelques personnes avaient des réclamations à faire, elles sont priées de les faire connaître, avant le dix novembre 1847, à M^e Beau, avoué à Lyon, chargé de les recevoir.

Lyon, le 28 octobre 1847. (5087)

Etude de M^e Cornuty, avoué, rue Bombarde, 1.

VENTE,

EN SUITE DE SURENCHÈRE,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, Au samedi treize novembre 1847,

D'IMMEUBLES

Situés à la Guillotière, lieu des Terres-Blanches, Ayant appartenu à M. Jules Seguin, Ingénieur civil, demeurant à Lyon, rue Bourbon.

Ces Immeubles consistent en :

1^o Une Maison construite en pierres et pisé, et couverte en tuiles creuses, composée d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage, fenil et grenier au-dessus; le rez-de-chaussée est divisé en une cuisine à cheminée, dans laquelle existe un four pour la cuisson du pain, et en une grande chambre, un caveau et une écurie.

Au levant de ladite maison est adossé un hangar en planches recouvert en tuiles creuses; du côté du couchant de la même construction existe un puits muni d'une pompe en bois et surmonté d'un toit recouvert en tuiles creuses.

2^o Un Ténement de fonds autour de la-

dite maison, consistant en un jardin potager et plusieurs treillages en vignes, d'une superficie d'environ sept ares;

3^o Un autre Ténement de fonds contigu au premier, ensemencé en luzerne, d'une contenance approximative de cinquante ares;

4^o Une Parcelle de terre, joignant les articles précédents, ensemencée en orge, d'une étendue d'environ dix-sept ares;

5^o Enfin une Parcelle de fonds contiguë, ensemencée en blé froment, d'une superficie approximative de vingt-huit ares.

La contenance totale desdits immeubles est d'environ un hectare vingt-quatre ares quatre-vingt-dix centiares. Ils sont habités, cultivés et exploités par les mariés Blanc.

La mise à prix, par suite de la surenchère faite par M^{me} Julie-Olympe Capelin, veuve de M. Antoine Dupoizat, est de 14,000 fr.; ci.... 14,000 fr. S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Cornuty. (5799)

Etude de M^e Vuy, notaire à Lyon, quai St-Antoine, n° 11.

A VENDRE une propriété très rapprochée de Lyon, entre le Rhône et le chemin de fer de Saint-Etienne, sur laquelle existent des bâtiments considérables et en très bon état, propres à recevoir un grand établissement religieux ou industriel. (6430)

A VENDRE.

60,000 plants de mûriers.

S'adresser à M. Durosay, à Ampuis (Rhône). (4209)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN À PARIS. Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la chute de LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot: 2 fr. 50 c. Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2. (7432-8252)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n. 23, DÉPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales, rougeurs à la peau, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismes, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

PRIX : 5 FR. LE FLACON.

(3570)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratis*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnetot, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

SOCIÉTÉ GRANVILLAIRE.

Dépôt Central D'HUITRES.

A partir du 20 octobre, arrivages journaliers soixante heures plus tôt que par les transports ordinaires.

Expéditions en province et à l'étranger.

Quai d'Orléans, 25, à Lyon. (2448)

SIROP PECTORAL DE MACORS

AU MOU DE VEAU,

Pour Rhumes, Gripes, Enrouements et Irritations de Poitrine.

Ce Sirop, composé en 1784, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque; ses propriétés calmantes et expectorantes lui ont toujours sur eux conservé une supériorité incontestable et une préférence méritée.

A Lyon, chez l'inventeur MACORS, pharmacie MACORS et GUILLEMINET, rue Saint-Jean, 50; à Paris, pharmacie FAYARD, rue Montholon, 18. On y trouve également le véritable SIROP VERMOREL pour les maladies des enfants.

Dépôts à Lyon.

M. VERNET, pharmacien aux Terreaux; M. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture. (3906)

SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les enrouements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du Sirop et de la Pâte d'Escargots.

Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (7182)

PLUS D'ARSENIC!!!

Contre les rats, taupes et cafards, Pâte phosphorée pour leur destruction prompte et infatigable. — Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. (7016)

ON TROMPE le public quand on lui vend, n'importe à quel prix, sous le nom de CAPSULES AU COPAHU, des pilules grossièrement enduites d'une substance quelconque.

LES CAPSULES MOTHES

sont les seules contenant à l'état de pureté primitive toutes les substances de désagréable saveur : Baume de copahu, Huile de foie de morue, de raie, Essence de térébenthine, Cubèbe, Quinine, Rhubarbe, etc., etc. — A Paris, rue Sainte-Anne, 20, au 1^{er}, et dans toutes les pharmacies d'Europe. (Approbation de l'Académie de Médecine.) Quinze ans de succès incontestables. (7422-8180)

LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES

MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 fr. le flacon avec l'instruction. — Pharmaciens dépositaires : Vernet, place des Terreaux; à la pharmacie des Célestins, et Cardet, à Lyon; Briand, à Saint-Symphorien; Ayot, à Villefranche; Tarrin, à Tarare; Rouvière, à Vienne; Delange, à Voiron; Brossat, à Crémieu; Roubaud, à Roanne. (7458-8268)

LYON. — IMPRIMERIE BOURS Y FILS, Rue Poulaiterie, 49.